

# Annexe 1

## Priorités du département de l'ARIEGE

Les priorités du département de l'Ariège sont définies selon les 5 axes suivants :

Axe 1 : Favoriser les projets qui soutiennent les associations les plus fragiles, en particulier les associations de moins de deux salariés, notamment via le développement de projets structurants d'appui à la vie associative à l'échelle communale ou intercommunale.

Axe 2 : Favoriser les projets innovants facilitant la mobilité des ariégeois, la transition écologique et l'accessibilité aux offres associatives comme aux structures.

Axe 3 : Favoriser les projets qui mettent en avant l'engagement des jeunes dans la vie associative, et notamment l'exercice de responsabilités, afin de maintenir le dynamisme associatif ariégeois.

Axe 4 : Favoriser les projets innovants de développement de nouveaux services à la population, en particulier l'appropriation des nouvelles technologies par les associations (FabLab, outils de communication et de réseau d'échanges associatifs et citoyens, espace de mutualisation et de co-working associatif, plateforme de partage de moyens et de services, etc.).

Axe 5 : Favoriser les projets constituant une offre sanitaire, sociale, culturelle ou sportive diversifiée, accessible sur tous les territoires, et notamment les plus carencés.

L'équilibre entre les territoires et entre les thématiques devra être respecté.

**Le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports de l'Ariège reste à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans votre démarche**

Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES) de l'Ariège  
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale  
7 rue du Lieutenant Paul Delpech - 0900 FOIX  
Contact FDVA : courriel : [ddcspp-fdva@ariege.gouv.fr](mailto:ddcspp-fdva@ariege.gouv.fr)